

Le Portfolio dans la formation commerciale initiale

Qu'est-ce qu'un Portfolio?

La nouvelle ordonnance sur la formation d'employé-e de commerce CFC, à son article 16, oblige la personne en formation à tenir un dossier de formation "dans lequel elle inscrit au fur et à mesure les travaux importants concernant les compétences opérationnelles à acquérir". Les entreprises formatrices doivent, une fois par semestre, contrôler et signer ce dossier et en discuter avec la personne en formation.

Ce dossier de formation est désormais géré de manière autonome par les personnes en formation dans ce qui est appelé "Portfolio". Cet outil permet aux personnes en formation de réunir différents documents provenant des trois lieux de formation mais également des éléments extérieurs (certifications de langues, etc.).

Pourquoi un Portfolio?

Le Portfolio est un outil centré sur la métacognition et le progrès par l'auto-évaluation et accompagne la personne en formation dans son projet professionnel. Il s'agit d'apprendre à percevoir l'état d'avancement de ses compétences. En effet, une personne compétente doit être capable de prendre du recul sur elle-même, afin de définir où elle se situe dans son propre développement mais aussi ce qu'elle souhaite réaliser à l'avenir. Le Portfolio permet de stimuler l'autonomie et la responsabilité individuelle des personnes en formation tout en constituant une base de coopération active entre les lieux de formation.

Sur quelle plateforme est construit le portfolio de la personne en formation

Les différents "types" de portfolios sont les suivants :

- CYP, utilisé par la branche "Banque",
- Ovap, utilisé par la branche "Administration publique",
- Konvink, utilisé par les branches "Services et Administration" et "Fiduciaire immobilière",
- Time2Learn, utilisé par les autres branches.

Quelle(s) licence(s) Konvink acheter?

	Licence Éléments opérationnels 195	Licence Formateur 30	Licence Cours interentreprises 50	TOTAL
Apprenti.e.s de la branche fiduciaire immobilière	Х	Х		CHF 225
Apprenti.e.s de la branche Services et administration	Х	X	Х	CHF 275
Toutes les autres personnes en formation	Х			CHF 195

Que contient le Portfolio?

Le Portfolio peut contenir plusieurs documents émanant des différents lieux de formation :

- Entreprise formatrice : mandats pratiques, grilles de compétences (auto-évaluation et évaluations externes), plan de formation, connaissances procédurales et pratiques.
- **Cours interentreprises** : mandats pratiques, grilles de compétences, exemples type, analyse d'actions.
- Écoles professionnelles : connaissances théoriques importantes, exemples type, traces (qui peuvent notamment servir à créer des œuvres ou à compléter la grille de compétence).
- **Personnes en formation**: certifications de langues, autres CFC ou diplômes, carnet personnel d'apprentissage, documentation de leur propre mise en œuvre.

Quelle est la répartition des responsabilités dans la gestion du portfolio ?

- La personne en formation est au centre de son projet de formation. Elle assure un suivi rigoureux et autonome des tâches à effectuer en lien avec son portfolio, sous la responsabilité de son entreprise formatrice.
- L'école professionnelle se charge de former les élèves à la démarche portfolio dans le cadre du cours DCO A, à savoir de l'importance de réaliser un suivi des compétences acquises et à acquérir. Les enseignant.e.s du DCO A incitent les personnes en formation à compléter leur portfolio avec les éléments développés sur les trois lieux de formation. Certaines écoles utilisent des outils de stockage intermédiaire (par ex. Novapro ou OneNote). L'école se charge également d'évaluer les capacités métacognitives des personnes en formation par le biais de questions de ce type :
 - Où en suis-je dans ma formation?
 - Comment puis-je garder une trace des compétences acquises dans mes trois lieux de formation ?
 - Quelles sont mes forces et faiblesses en lien avec ces compétences ?
 - O Quelles sont les stratégies que je peux mettre en place pour m'améliorer?

Il est à noter que les enseignant-e-s **n'ont pas accès** aux portfolios des élèves. Il leur est donc impossible d'en vérifier le contenu. En revanche, les personnes en formation peuvent partager temporairement du contenu à des fins d'évaluation.

• L'entreprise formatrice coordonne le suivi des mandats pratiques ainsi que des grilles de compétences sur la plateforme liée à leur branche. Elle choisit les mandats pratiques qui, chaque semestre, donnent lieu à une note, dans le cadre du contrôle de compétences en entreprise (CCE). Elle veille à ce que la personne en formation complète chaque semestre son portfolio. Le suivi à effectuer doit être régulier. Il sera intensif en début de formation et s'allègera au fil du temps.

Comment est évalué le portfolio durant la formation ?

- A l'école professionnelle : durant les semestres 1 à 5, dans le cadre du cours DCO A, l'école évalue la personne en formation sous la forme d'un travail réflexif écrit et/ou oral basé sur son portfolio. Ces évaluations permettent à l'enseignant.e de vérifier si la personne en formation progresse dans sa démarche métacognitive.
 Durant le semestre 6, la personne en formation réalise un travail personnel d'approfondissement (TPA) qui comptera en tant que note finale d'examen. Ce TPA porte sur la présentation des compétences personnelles en tant que membre de la société et en tant que professionnel. Le portfolio sera ainsi condensé en un profil de compétences, dont la structure est fondée sur les chapitres suivants : ce que je fais ; ce que j'ai appris ; ce que je suis ; ce que je peux ; ce que je retiens¹ sur la base des éléments consignés dans le portfolio durant les 5 premiers semestres.
- Entreprise formatrice : au moins une fois par semestre, le Portfolio doit être contrôlé et faire l'objet d'une discussion entre la personne en formation et le/la responsable de formation. L'entreprise formatrice garde une trace écrite de ces entretiens. Les branches se tiennent à disposition des entreprises pour les accompagner et les conseiller.

Comment est évalué le portfolio dans le cadre de la procédure de qualification ?

Dans le cadre de l'examen oral du DCO A, la personne en formation présente son TPA durant 7-8 minutes et répond aux questions du jury durant 7-8 minutes également. Elle démontre qu'elle est capable de se présenter comme une personne professionnelle et responsable dans la société et de tirer des conclusions concrètes pour son avenir. Pour ce faire, elle peut être amenée à montrer des éléments de son portfolio durant l'examen afin d'expliciter sa démarche.

L'évaluation porte sur la clarté de la présentation et de la communication dans la langue nationale. Les candidat.e.s es disposent de 10 minutes avant le début de l'examen pour s'installer dans la salle d'examen et préparer la présentation. Les moyens auxiliaires individuels destinés à soutenir la présentation sont autorisés.

¹ Extrait du plan d'études national pour la culture générale Employée/Employé de commerce CFC, p. 64.